



Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent, C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec)

GoJ 1Co

Baie-des-Sables, le 2 mai 2022

Conseil municipal
de Baie-des-Sables

**Objet : Relevé – Attestation de formation des membres du conseil
sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, voici un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité de Baie-des-Sables qui ont déclaré et déposé une attestation démontrant la participation à une session de formation obligatoire visée par ce même article :

Siège	Nom	Déposée	Date de formation
Maire	Gérald Beaulieu	Oui	2021-12-15/16
#1	Denis Forest	Oui	2022-01-19/20
#2	Nicole Marcheterre	Oui	2022-02-10/11
#3	Gabrielle Trigaux	Oui	2022-01-08
#4	Kate St-Pierre	Oui	2022-02-12
#5	Christian Chaumont	Oui	2022-04-13/14
#6	Marie-Claude Saucier	Oui	2022-01-19/20

À titre de greffier-trésorier, j'ai l'obligation d'aviser par écrit la *Commission municipale du Québec* lorsqu'un membre du conseil omet de participer à cette formation dans les six mois du début de son mandat.

Espérant l'information utile, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AC/

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier